

DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS
15 SEPTEMBRE 2023

Le Maire de la Ville de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la Décision n° DEC2023-39, autorisant la signature d'une convention avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion des FEUX DE LA SAINT-JEAN organisés le 30 juin 2023,

Considérant l'annulation de ladite animation pour des raisons de sécurité,

Considérant la volonté de la Ville de reprogrammer cette animation le 15 septembre 2023, en accord avec le prestataire,

DECIDE

Article 1 :

Une convention pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours est signée avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise, n° de SIRET 48044508900026, domiciliée à BEAUVAIS (60000), 2 rue des Marronniers – Apt 109, représentée par son Président Patrick MAUGEZ. Elle remplace la précédente convention, à laquelle il n'est pas donné suite.

Article 2 :

L'Association, représentée opérationnellement par Monsieur Jean-Louis SUSSET, responsable de l'antenne locale de Crépy-en-Valois, s'engage à mettre en place de 19h45 à 1h15 le dispositif de sécurité nécessaire (4 secouristes) le 15 septembre 2023 au parc Sainte-Agathe.

Article 3 :

L'intervention sera facturée 257,25 € (exonérée de TVA), la Ville s'engageant par ailleurs à fournir les repas aux intervenants pour le dispositif.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 3 août 2023.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

03 AOUT 2023



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230803-DEC2023-93-DE
Date de télétransmission : 03/08/2023
Date de réception préfecture : 03/08/2023



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230803-DEC2023-93-DE
Date de télétransmission : 03/08/2023
Date de réception préfecture : 03/08/2023